Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/3991

20.8.2025

RECOMMANDATION DU CONSEIL

du 8 juillet 2025

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Hongrie

(C/2025/3991)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) nº 1466/97 du Conseil [1], et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu le règlement (UE) nº 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques [2], et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

Considérations générales

(1) Le règlement (UE) 2024/1263, qui est entré en vigueur le 30 avril 2024, précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui vise à promouvoir des finances publiques saines et viables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et à prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et aux exigences du TFUE. Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre. En outre, le règlement encourage les États membres à s'approprier la politique budgétaire et axe davantage celle-ci sur le moyen terme, tout en visant une application plus efficace et plus cohérente des règles. Chaque État membre doit présenter au Conseil et à la Commission un plan budgétaire et structurel national à moyen terme, contenant ses engagements en matière budgétaire, et en matière de réformes et d'investissements sur un horizon de quatre ou cinq ans, en fonction de la durée de la législature nationale. La trajectoire des dépenses nettes [3], dans chacun de ces plans, doit être conforme aux exigences du règlement, et notamment aux obligations de placer ou de maintenir la dette publique sur une trajectoire descendante plausible avant la fin de la période d'ajustement, ou de la maintenir à des niveaux prudents inférieurs à 60 % du produit intérieur brut (PIB) et de ramener et/ou de maintenir le déficit public en dessous de la valeur de référence de 3 % du PIB prévue par le traité à moyen terme. Lorsqu'un État membre s'engage à mettre en œuvre un ensemble pertinent de réformes et d'investissements conformément aux critères énoncés dans le règlement, la période d'ajustement peut être prolongée, de trois ans au maximum.

[1] JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1263/oj.
[2] JO L 306 du 23.11.2011, p. 25, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2011/1176/oj.
[3] Aux termes de l'article 2, point 2), du règlement (UE) 2024/1263, on entend par «dépenses nettes» les dépenses publiques, déduction faite i) des dépenses d'intérêts, ii) des mesures discrétionnaires en matière de recettes; iii) des dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes provenant de fonds de l'Union; iv) des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés par l'Union; v) des éléments cycliques des dépenses liées aux indemnités de chômage; et vi) des mesures ponctuelles et autres mesures temporaires.

(2) Le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil ([4]), qui a établi la facilité pour la reprise et la résilience (ci-après dénommée la «facilité»), est entré en vigueur le 19 février 2021. La facilité apporte un soutien financier aux États membres, créant une impulsion budgétaire financée par l'Union, pour la mise en œuvre de réformes et d'investissements. Conformément aux priorités du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, la facilité favorise la reprise économique et sociale par la mise en œuvre de réformes et d'investissements durables tendant, en particulier, à promouvoir les transitions écologique et numérique et à rendre les économies des États membres plus résilientes. Elle contribue également à renforcer les finances publiques et à stimuler la croissance et la création d'emplois à moyen et à long termes, à améliorer la cohésion territoriale au sein de l'Union et à soutenir la poursuite de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

(3) Le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil ([5]) (ci-après dénommé le «règlement REPowerEU»), adopté le 27 février 2023, vise à éliminer progressivement la dépendance de l'Union à l'égard des importations de combustibles fossiles russes. Cet effort contribue à garantir la sécurité énergétique de l'Union en diversifiant son approvisionnement énergétique et en augmentant son utilisation des énergies renouvelables, ses capacités de stockage de l'énergie et son efficacité énergétique. La Hongrie a ajouté un chapitre REPowerEU à son plan national pour la reprise et la résilience, afin de financer des réformes et des investissements clés qui contribueront à la réalisation des objectifs REPowerEU.

(4) Le 11 mai 2021, la Hongrie a présenté son plan national pour la reprise et la résilience à la Commission, conformément à l'article 18, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/241. En vertu de l'article 19 de ce règlement, la Commission a évalué la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence du plan pour la reprise et la résilience selon les lignes directrices concernant l'évaluation figurant à l'annexe V dudit règlement. Le 15 décembre 2022, le Conseil a adopté sa décision d'exécution relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Hongrie ([6]), laquelle a été modifiée le 8 décembre 2023 en vertu de l'article 18, paragraphe 2, du règlement pour inclure le chapitre REPowerEU ([7]). La libération des tranches est subordonnée à l'adoption d'une décision de la Commission, conformément à l'article 24, paragraphe 5, du règlement, indiquant que la Hongrie a atteint de manière satisfaisante les jalons et cibles pertinents établis dans la décision d'exécution du Conseil. Les jalons et cibles ne peuvent être considérés comme atteints de manière satisfaisante qu'en l'absence de régression sur les jalons et cibles de la même réforme ou du même investissement précédemment atteints.

(5) Le 18 février 2025, le Conseil a adopté, sur recommandation de la Commission, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Hongrie ([8]). Le plan a été présenté conformément à l'article 11 et à l'article 36, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2024/1263, couvre la période allant de 2025 à 2028 et propose un ajustement budgétaire étalé sur quatre ans.

(6) Le 26 novembre 2024, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2025 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel la Hongrie est mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro et une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2025, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ([9]) le 13 mai 2025 et le rapport conjoint sur l'emploi le 10 mars 2025.

(7) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'UE sur les cinq prochaines années. La boussole met en avant les trois impératifs de transformation pour une croissance économique durable: i) l'innovation; ii) la décarbonation et la compétitivité; et iii) la sécurité. Afin de combler le retard d'innovation, l'UE entend favoriser l'innovation industrielle, soutenir la croissance des jeunes entreprises au moyen d'initiatives telles que la stratégie de l'UE en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion, et promouvoir l'adoption de technologies avancées comme l'intelligence artificielle et l'informatique quantique. Poursuivant l'objectif d'une économie plus verte, la Commission a présenté un plan d'action global pour une énergie abordable et un pacte pour une industrie propre, visant à garantir que la transition vers une énergie propre reste efficace par rapport à son coût, ne nuit pas à la compétitivité, en particulier pour les

([4]) Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

([5]) Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) n° 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).

([6]) Décision d'exécution du Conseil du 15 décembre 2022 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Hongrie (ST 15447/2022).

([7]) Décision d'exécution du Conseil du 8 décembre 2023 modifiant la décision d'exécution du 15 décembre 2022 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Hongrie (ST 15964/2023).

([8]) Recommandation du Conseil du 18 février 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Hongrie (JO C, C/2025/1707, 18.3.2025).

([9]) Recommandation du Conseil du 13 mai 2025 concernant la politique économique de la zone euro (JO C, C/2025/2782, 22.5.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2782/oj).

secteurs à forte intensité énergétique, et est un moteur de croissance. Afin de réduire ses dépendances excessives et d'accroître sa sécurité, l'Union est déterminée à renforcer ses partenariats commerciaux mondiaux, à diversifier ses chaînes d'approvisionnement et à sécuriser son accès aux matières premières critiques et aux sources d'énergie propres. La mise en œuvre de ces priorités s'appuie sur des catalyseurs horizontaux, à savoir la simplification de la réglementation, l'approfondissement du marché unique, le financement de la compétitivité et une union de l'épargne et des investissements, la promotion des compétences et d'emplois de qualité, et une meilleure coordination des politiques de l'UE. La boussole pour la compétitivité est alignée sur le Semestre européen, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.

(8) En 2025, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité. La pleine mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience reste essentielle à la réalisation des priorités stratégiques du Semestre européen, car ces plans permettent aux pays concernés de relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis identifiés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées ces dernières années. Ces recommandations par pays conservent leur pertinence pour les plans pour la reprise et la résilience modifiés conformément à l'article 21 du règlement (UE) 2021/241.

(9) Les recommandations par pays de 2025 pointent tous les grands défis de politique économique auxquels les mesures prévues dans les plans pour la reprise et la résilience répondent insuffisamment, en tenant compte des défis pertinents déjà mis en évidence dans les recommandations par pays de 2019 à 2024.

(10) Le 4 juin 2025, la Commission a publié le rapport 2025 pour la Hongrie. Ce rapport évalue les progrès accomplis par la Hongrie dans les suites données aux recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées et fait le point sur la mise en œuvre, par la Hongrie, de son plan pour la reprise et la résilience. Sur la base de cette analyse, il mentionne les défis les plus pressants auxquels la Hongrie est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par la Hongrie dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union pour 2030 en matière d'emploi, de compétences, et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

(11) La Commission a procédé à un bilan approfondi en vertu de l'article 5 du règlement (UE) n° 1176/2011 pour la Hongrie. Les principales conclusions de l'évaluation par la Commission, aux fins dudit règlement, des vulnérabilités macroéconomiques de la Hongrie ont été publiées le 13 mai 2025 ([10]). Le 4 juin 2025, la Commission a conclu que la Hongrie présente des déséquilibres macroéconomiques. En particulier, les vulnérabilités principalement liées à la compétitivité et aux besoins de financement public restent importantes. La croissance rapide des salaires a compromis la compétitivité-coûts ces dernières années et des tensions inflationnistes plus fortes que dans le reste de l'UE persistent, tandis que la reprise économique est lente et exposée à des risques à la baisse. Le compte extérieur a enregistré un excédent en 2024, mais les politiques de relance de la demande intérieure présentent des risques pour la viabilité extérieure. Le déficit public a diminué en 2024 en raison de la baisse des investissements et de la réduction des dépenses consacrées aux subventions à l'énergie, mais il reste élevé et ne devrait pas beaucoup s'améliorer cette année ou l'année prochaine. Le ratio de la dette publique ne diminue pas, et les coûts du service de la dette ainsi que les besoins bruts de financement restent élevés. L'interdépendance banques-dettes souveraines s'est amplifiée en raison des incitations fiscales offertes aux banques nationales pour qu'elles achètent des titres de dette publique. L'évolution des prix des logements a connu une accélération sensible en 2024, sous l'effet d'une forte demande, conjuguée à des mesures publiques de soutien à la demande. Les progrès sont limités en ce qui concerne les politiques à mener. La Hongrie devra introduire des mesures budgétaires de nature permanente et moins s'appuyer sur des impôts temporaires sur les bénéfices exceptionnels ou sur une réduction des investissements. La politique monétaire a été rigoureuse, mais son efficacité a été affaiblie par les interventions des pouvoirs publics: des subventions et des prêts mal ciblés en faveur des ménages et des entreprises persistent et le contrôle des taux débiteurs limite l'efficacité de la politique monétaire. Dans le même temps, les subventions au logement et les régimes de prêts préférentiels continuent de fausser le marché immobilier et d'exacerber les tensions sur les prix de l'immobilier.

Évaluation du rapport d'avancement annuel

(12) Le 18 février 2025, le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux des dépenses nettes suivants pour la Hongrie: 4,3 % en 2025, 4,0 % en 2026, 3,9 % en 2027 et 3,7 % en 2028, ce qui correspond aux taux de croissance cumulés maximaux calculés par rapport à 2023 de 9,1 % en 2025, 13,5 % en 2026, 17,9 % en 2027 et 22,2 % en

([10]) SWD(2025) 127 final.

2028. Pour la période 2025-2026, ces taux de croissance maximaux des dépenses nettes correspondent à la trajectoire de correction prévue à l'article 3, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1467/97, comme précisé par le Conseil le 18 février 2025 dans sa recommandation visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif en Hongrie ([11]). Le 30 avril 2025, la Hongrie a présenté son rapport d'avancement annuel ([12]) sur l'action engagée en réponse à la recommandation du Conseil du 18 février 2025 visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif et sur la mise en œuvre des réformes et des investissements répondant aux principaux défis recensés dans les recommandations par pays du Semestre européen. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par la Hongrie sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.

(13) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a recommandé d'activer de manière coordonnée la clause dérogatoire nationale du pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE en vue d'une augmentation rapide et significative des dépenses de défense, et cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025. À la suite de la demande de la Hongrie du 30 avril 2025, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté, le 8 juillet 2025, une recommandation autorisant la Hongrie à s'écarter des taux de croissance maximaux recommandés des dépenses nettes et à les dépasser ([13]).

(14) Sur la base de données validées par Eurostat ([14]), le déficit public de la Hongrie a diminué pour passer de 6,7 % du PIB en 2023 à 4,9 % en 2024, tandis que sa dette publique est passée de 73,0 % du PIB à la fin de 2023 à 73,5 % à la fin de 2024. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à un taux de croissance des dépenses nettes de 2,3 % en 2024. Dans son rapport d'avancement annuel, la Hongrie estime la croissance des dépenses nettes en 2024 à 2,3 %. Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire ([15]), qui comprend à la fois les dépenses financées au niveau national et celles financées par l'UE, était restrictive, de 3,3 % du PIB, en 2024.

(15) Selon le rapport d'avancement annuel, le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires de la Hongrie prévoit une croissance du PIB réel de 2,5 % en 2025, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 4,5 % en 2025. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 0,8 % en 2025 et de 2,5 % en 2026, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 4,1 % en 2025 et à 3,3 % en 2026.

(16) Le rapport d'avancement annuel prévoit une diminution du déficit public à 4,1 % du PIB en 2025, tandis que le ratio de la dette publique au PIB devrait diminuer pour atteindre 73,1 % à la fin de 2025. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 7,4 % en 2025. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur un déficit public de 4,6 % du PIB en 2025. Cette diminution du déficit en 2025 s'explique principalement par la baisse des dépenses d'intérêts, due à la diminution des paiements de coupons sur les obligations indexées sur l'inflation et à une nouvelle diminution des subventions accordées aux entreprises de services d'utilité publique pour les pertes subies en raison du plafonnement des prix de l'énergie résidentielle. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 6,1 % en 2025. Ce chiffre est inférieur aux projections des autorités hongroises figurant dans le rapport d'avancement annuel en raison de la baisse des dépenses financées au niveau national. Les prévisions de la Commission tablent sur un déficit plus élevé en raison d'une baisse significative des recettes provenant des impôts sur la production et sur le revenu due à une croissance plus faible du PIB. Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, qui comprend à la fois les dépenses financées au niveau national et celles financées par l'UE, devrait être expansionniste, de 0,4 % du PIB, en 2025. Le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour s'établir à 74,5 % à la fin de 2025. L'augmentation du ratio de la dette au PIB en 2025 reflète principalement le déficit public élevé et un ajustement entre stock et flux positif en raison d'importants paiements d'intérêts courus lors de l'année précédente en termes nominaux.

([11]) Recommandation du Conseil visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif en Hongrie, JO C/2025/5896.

([12]) Les rapports annuels d'avancement 2025 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr.

([13]) Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 autorisant la Hongrie à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en application du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale), JO C, C/2025/3968, 20.8.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3968/oj.

([14]) Eurostat, Euro-indicateurs, 22.4.2025.

([15]) L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

(17) D'après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, des dépenses publiques représentant 0,4 % du PIB devraient être financées par un soutien non remboursable («subventions») au titre de la facilité pour la reprise et la résilience en 2025, contre 0,2 % du PIB en 2024 ([16]). Les dépenses financées par un soutien non remboursable au titre de la facilité pour la reprise et la résilience permettent des investissements de qualité et des réformes de nature à améliorer la productivité qui n'auront pas d'incidence directe sur le solde et la dette publics de la Hongrie.

(18) Les dépenses publiques de défense en Hongrie se sont élevées à 1,1 % du PIB en 2021, 1,4 % du PIB en 2022 et 1,9 % du PIB en 2023 ([17]). Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, les dépenses de défense devraient s'établir à 2,0 % du PIB tant en 2024 qu'en 2025. Cela correspond à une augmentation de 0,9 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021. La période d'activation de la clause dérogatoire nationale (2025-2028) permet à la Hongrie de réorienter les dépenses publiques ou d'augmenter les recettes publiques afin de garantir que des dépenses de défense toujours plus élevées ne mettent pas en péril la viabilité budgétaire à moyen terme.

(19) Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, les dépenses nettes en Hongrie devraient augmenter de 6,1 % en 2025 et de 8,6 % cumulativement en 2024 et 2025. Sur la base des prévisions du printemps 2025 de la Commission, la croissance des dépenses nettes de la Hongrie en 2025 devrait être supérieure au taux de croissance maximal recommandé établi par la trajectoire de correction, représentant un écart ([18]) de 0,7 % du PIB en termes annuels. Si l'on examine conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes devrait être inférieur au taux de croissance maximal recommandé. L'écart prévu, fondé sur les projections actuelles des dépenses de défense, est dans les limites de la flexibilité de la clause dérogatoire nationale. La procédure concernant les déficits excessifs est par conséquent suspendue pour la Hongrie.

(20) Le Conseil a en outre recommandé à la Hongrie de supprimer progressivement les mesures d'urgence de soutien à l'énergie avant la saison de chauffage 2024/2025. Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, le coût budgétaire net ([19]) des mesures d'urgence de soutien à l'énergie, qui est estimé à 1,0 % du PIB en 2024, devrait diminuer pour atteindre 0,5 % du PIB en 2025. En particulier, les subventions versées aux entreprises de services d'utilité publique en compensation des pertes subies en raison du plafonnement des prix de l'énergie résidentielle sont restées en vigueur. Les mesures d'urgence de soutien à l'énergie n'ont pas été supprimées avant la saison de chauffage 2024/2025, ce qui n'est pas conforme à la recommandation du Conseil.

(21) Le rapport d'avancement annuel ne contient pas de projections budgétaires au-delà de 2025. Sur la base des mesures connues à la date d'arrêté des prévisions, les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur un déficit public de 4,7 % du PIB en 2026. La légère augmentation du déficit public en 2026 résulte principalement de l'incidence de l'augmentation des exonérations fiscales pour les mères ainsi que des augmentations des salaires et des primes dans le secteur public. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 6,0 % en 2026. Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, qui comprend à la fois les dépenses financées au niveau national et celles financées par l'UE, devrait être expansionniste, de 1,0 % du PIB, en 2026. Selon la Commission, le ratio de la dette publique au PIB devrait diminuer pour s'établir à 74,3 % d'ici à la fin de 2026. La diminution du ratio de la dette au PIB en 2026 est principalement due à une croissance plus élevée du PIB nominal.

Principaux défis

(22) Certaines pratiques faussent le fonctionnement du marché financier et du marché de détail, ce qui peut également limiter l'efficacité de la politique monétaire. Alors que les plafonds applicables aux dépôts bancaires et aux taux débiteurs des entreprises ont été progressivement supprimés en 2024, les banques devraient largement baisser les taux débiteurs. En outre, on observe un recours généralisé, pour stimuler la demande intérieure, à des prêts bonifiés ciblant largement les ménages et les entreprises, ainsi qu'à des taux hypothécaires contrôlés au niveau administratif. La proportion de prêts bonifiés reste élevée par rapport aux niveaux antérieurs à la COVID19, ce qui entraîne une allocation de capital non optimale en ce que des projets présentant de faibles rendements et des gains de productivité limités sont financés. Bien que les plafonds de prix des produits alimentaires aient été progressivement supprimés en 2024, le gouvernement a plafonné en 2025 la différence entre le prix d'achat au détail et le prix de vente d'un large éventail de produits alimentaires.

([16]) Selon la note d'orientation sur l'enregistrement statistique de la facilité, à l'instar des subventions «traditionnelles» de l'UE, les dépenses à financer par des subventions au titre de la facilité sont enregistrées dans les comptes nationaux au moment où elles sont encourues et correspondent, dans le temps et en taille, à des recettes imputées provenant de l'UE, quel que soit le moment des règlements en espèces, qui sont subordonnés à la réalisation satisfaisante des jalons et des cibles. À ce jour, la Hongrie n'a présenté aucune demande de paiement au titre de la facilité et n'a reçu que des versements de préfinancement. Eurostat, Guidance note on the statistical recording of the Recovery and Resilience Facility (Note d'orientation sur l'enregistrement statistique de la facilité pour la reprise et la résilience), 2021.

([17]) Eurostat, dépenses publiques sur la base de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). En raison des différences méthodologiques entre les définitions de la CFAP et de l'OTAN, la définition des dépenses au sens de la CFAP peut différer de la définition des dépenses au sens de l'OTAN.

([18]) À partir de 2026, ces chiffres figureront dans le compte de contrôle établi par l'article 22 du règlement (UE) 2024/1263.

([19]) Ce chiffre représente le niveau du coût budgétaire annuel de ces mesures, compte tenu des recettes et des dépenses et, le cas échéant, déduction faite des recettes provenant de l'imposition des bénéfices exceptionnels des fournisseurs d'énergie.

(23) Les faiblesses dans la planification et l'exécution du budget ont limité la transparence des politiques et ont contribué par le passé au biais expansionniste de la politique budgétaire. L'adoption très précoce des budgets annuels depuis 2016, sauf en 2024, a réduit la fiabilité des prévisions macroéconomiques et budgétaires. L'introduction d'un «état de danger», en vigueur depuis 2020, a renforcé la marge d'appréciation dans l'exécution des budgets annuels. Le cadre budgétaire national de la Hongrie n'a pas permis une orientation budgétaire plus prudente et présente un certain nombre de lacunes, telles que le caractère procyclique de la règle relative à la dette et la mise en œuvre insuffisante de la planification budgétaire à moyen terme. Des révisions fréquentes et importantes des objectifs budgétaires ont fragilisé le rôle du budget en tant que point de référence pour les acteurs du marché et remis en question la crédibilité des plans budgétaires à moyen terme. Fonder la planification budgétaire à moyen terme sur des plafonds de dépenses pluriannuels, tels que définis dans les règles budgétaires révisées de l'UE, contribuerait à remédier au biais expansionniste de la politique budgétaire. Le mandat et les capacités opérationnelles du Conseil budgétaire hongrois restent limités. Les nouvelles structures de gestion des fonds publics telles que les fiducies d'intérêt public affaiblissent la surveillance budgétaire, car elles semblent agir sans mécanismes de contrôle efficaces.

(24) Le vieillissement de la population devrait intensifier les défis à long terme en matière de viabilité budgétaire en Hongrie. Le ratio entre la population en âge de travailler et les personnes âgées de 65 ans ou plus devrait diminuer, passant de 2,9 en 2023 à 1,8 d'ici à 2070. Les dépenses consacrées au paiement des pensions de retraite devraient donc augmenter sensiblement pour passer d'environ 7,7 % en 2022 à plus de 12 % du PIB en 2070. Selon l'analyse de la soutenabilité de la dette réalisée par la Commission, les risques budgétaires sont élevés à moyen terme et modérés à long terme. La conception du système de retraite engendre des problèmes d'équité, tels que l'augmentation des dépenses de retraite pour les personnes à revenu élevé et des écarts de retraite importants entre les retraités de différentes tranches d'âge, en raison de la sensibilité de la méthode de calcul des retraites aux fluctuations du salaire moyen national. La pension minimale est restée inchangée en termes nominaux depuis 2008 et ne suffit pas à garantir des pensions adéquates aux personnes ayant une carrière interrompue et un revenu moyen faible au cours de celle-ci.

(25) Conformément à l'article 19, paragraphe 3, point b), du règlement (UE) 2021/241, et à l'annexe V, critère 2.2, dudit règlement, le plan pour la reprise et la résilience prévoit un vaste ensemble de réformes et d'investissements qui se renforcent mutuellement et qui doivent être mis en œuvre d'ici à 2026. Ceux-ci doivent permettre au pays de relever efficacement l'ensemble, ou une partie significative, des défis recensés dans les recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées. Dans ce délai serré, il est essentiel de parachever la mise en œuvre effective du plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU, pour renforcer la compétitivité à long terme de la Hongrie par les transitions écologique et numérique, tout en veillant à l'équité sociale. La communication de la Commission intitulée «NextGenerationEU – La voie vers 2026», adoptée le 4 juin 2025, précise le calendrier applicable à la clôture de la facilité et fournit des orientations aux États membres pour maximiser la mise en œuvre d'ici au 31 août 2026, y compris sur la manière de rationaliser davantage leurs PRR, expose les principales options à prendre en considération lors de leur révision et souligne l'importance d'une planification conjointe minutieuse de la présentation des dernières demandes de paiement en 2026. Pour honorer les engagements pris dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience au plus tard en août 2026, il est essentiel que la Hongrie accélère d'urgence la mise en œuvre des réformes et des investissements en relevant les défis pertinents, tout d'abord en mettant rapidement en œuvre les mesures nécessaires pour assurer une protection efficace des intérêts financiers de l'UE. Le renforcement du cadre de lutte contre la corruption et l'augmentation de la concurrence dans les marchés publics sont des éléments essentiels à cet égard et sont également cruciaux pour améliorer l'environnement des entreprises et favoriser la compétitivité. Il demeure essentiel d'associer systématiquement les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient le plan pour la reprise et la résilience, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre.

(26) La mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ), du Fonds social européen plus (FSE+) et du Fonds de cohésion (FC), s'est accélérée en Hongrie. Il importe de poursuivre les efforts tendant à garantir la mise en œuvre rapide de ces programmes, tout en maximisant leur impact sur le terrain. En outre, il est capital pour la réussite de la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion que la Hongrie résolve de toute urgence les problèmes en suspens concernant les conditions favorisantes, en particulier les questions en suspens en ce qui concerne le respect de la Charte des droits fondamentaux et la protection des intérêts financiers de l'Union. Dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, la Hongrie prend déjà des mesures destinées à stimuler la compétitivité et la croissance tout en renforçant la cohésion sociale. Dans le même temps, la Hongrie reste confrontée à des défis, notamment ceux liés à l'amélioration de la compétitivité dans le contexte de la transition industrielle, au renforcement de l'innovation et des capacités numériques, à l'accélération de la transition énergétique, à l'amélioration de l'accès à un logement abordable, y compris le logement social, au perfectionnement professionnel des groupes défavorisés et à leur intégration sur le marché du travail, à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités en matière d'éducation, ainsi qu'au renforcement de la résilience dans le domaine de l'eau. Conformément à l'article 18 du règlement (UE) 2021/1060, la Hongrie est tenue, dans le cadre de l'examen

à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, de procéder à un examen de chaque programme en tenant compte, entre autres, des défis recensés dans les recommandations par pays de 2024. Les propositions de la Commission adoptées le 1er avril 2025 ([20]) prévoient de prolonger au-delà du 31 mars 2025 le délai de présentation d'une évaluation – par programme – des résultats de l'examen à mi-parcours. Elles prévoient également d'offrir une certaine souplesse pour accélérer la mise en œuvre des programmes et d'encourager les États membres à allouer des ressources au titre de la politique de cohésion à cinq priorités stratégiques de l'Union, à savoir la compétitivité dans les technologies stratégiques, la défense, le logement, la résilience dans le domaine de l'eau et la transition énergétique, et à des investissements dans des compétences de secteurs prioritaires tout en continuant de mettre l'accent sur les personnes en situation de grande vulnérabilité dans les programmes du FSE+.

(27) La plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) permet d'investir dans une priorité stratégique essentielle de l'UE en renforçant la compétitivité de l'UE. La plateforme STEP fait appel à onze fonds existants de l'UE. Les États membres peuvent également contribuer au programme InvestEU en soutenant les investissements dans des domaines prioritaires. La Hongrie pourrait tirer le meilleur parti de ces initiatives pour soutenir le développement ou la fabrication de technologies critiques, notamment des technologies propres et économes en ressources.

(28) Outre les défis économiques et sociaux que cherchent à relever le plan pour la reprise et la résilience et d'autres fonds de l'UE, il convient que la Hongrie s'attaque de manière effective aux défis qui subsistent, liés à l'environnement des entreprises, à l'accès au financement, à l'innovation, à la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes, aux subventions en faveur des combustibles fossiles, à l'équilibrage du réseau électrique, à la gestion de l'eau, à l'éducation, aux niveaux de compétences et à l'intégration des groupes défavorisés sur le marché du travail, à l'aide sociale, au dialogue social et au logement.

(29) Comme le prévoit la boussole pour la compétitivité, toutes les institutions européennes, nationales et locales doivent déployer des efforts importants pour élaborer des règles plus simples et accélérer les procédures administratives. La Commission s'est fixé des objectifs ambitieux visant à réduire la charge administrative d'au moins 25 %, et d'au moins 35 % pour les PME. Pour atteindre ces objectifs, elle a créé de nouveaux outils. Elle entend notamment soumettre le corpus législatif de l'UE à un test de résistance et renforcer le dialogue entre les parties prenantes. Pour répondre à cette ambition, la Hongrie doit aussi prendre des mesures. 49 % des entreprises considèrent la complexité des procédures administratives comme un problème pour leur entreprise lorsqu'elles exercent leurs activités en Hongrie ([21]). La faiblesse de l'environnement des entreprises reste un obstacle majeur à l'innovation. Selon les indicateurs de compétitivité, la Hongrie figurait parmi les pays les moins performants de l'UE en 2024. Les entreprises sont confrontées à un niveau élevé de volatilité réglementaire, ce qui complique leur planification à long terme. Le public et les parties prenantes ne sont pas consultés sur les projets de loi importants, étant donné qu'ils sont souvent déposés au parlement par des députés plutôt que par le gouvernement et ne nécessitent donc pas de consultation publique. Le gouvernement continue de recourir largement aux décrets d'urgence pour modifier des lois pendant l'«état de danger», lequel n'a cessé d'être prolongé ces cinq dernières années pour diverses raisons. Ce régime d'urgence prolongé limite la consultation publique et permet d'introduire des changements de politique soudains, souvent majeurs, susceptibles de perturber les activités commerciales normales. L'absence d'égalité de traitement entre les entreprises limite la concurrence. La structure du marché est concentrée et seules quelques entreprises sont en concurrence sur des marchés spécifiques ([22]). Plusieurs services sont confiés à des entreprises publiques ou privées qui opèrent sans concurrence. Le recours à grande échelle aux accords-cadres dans les procédures de marchés publics limite également la concurrence en verrouillant la position de certaines entreprises et en les aidant à acquérir une position dominante sur le marché. Le secteur du commerce de détail, en particulier, opère dans un environnement économique instable. Les détaillants sont aussi touchés par des interventions administratives, telles que les plafonds de prix de détail, les limites des marges de vente, les remises obligatoires, l'interdiction de vendre des produits alimentaires 48 heures avant leur date d'expiration et l'obligation de communiquer les prix en ligne. Les mesures politiques et les taxes élevées réduisent la compétitivité des détaillants.

L'utilisation croissante des taxes sectorielles complique le système fiscal et a une incidence disproportionnée sur les grandes entreprises, souvent détenues par des étrangers. En 2023, les recettes provenant des taxes sectorielles représentaient 2,7 % du PIB. Les secteurs les plus touchés sont ceux de la banque, de l'énergie, du commerce de détail, des matériaux de construction, des assurances, des télécommunications et des services d'utilité publique. L'État intervient dans les transactions commerciales et évince les acteurs privés en achetant plusieurs grandes entreprises ou en facilitant leur achat par un financement subventionné. Diverses interventions de l'État ont eu lieu pour contraindre les propriétaires, en majorité étrangers, à vendre leurs entreprises, ce qui a donné lieu à la création de champions nationaux publics ou ayant des liens avec les pouvoirs publics. La présence croissante de fonds de placement privé crée de nouveaux défis. Cette structure d'entreprise est utilisée, en particulier, par des personnes

([20]) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours, COM(2025) 123 final.

([21]) Attitude des entreprises à l'égard de la corruption dans l'UE, rapport Eurobaromètre Flash (avril 2024).

([22]) Rapport Business Ready de la Banque mondiale.

ayant des liens avec les pouvoirs publics, car elle garantit l'anonymat, à l'instar des sociétés offshore. Ces dernières années, les fonds de placement privé ont considérablement augmenté en nombre et en taille pour représenter plus de 2,5 % du PIB en 2024. Les fonds de placement privé investissent de plus en plus dans les entreprises qui remportent les marchés publics et obtiennent des concessions de valeur élevée, et ils sont fortement présents dans les transactions commerciales avec l'État. La faiblesse de l'environnement des entreprises a contribué à l'érosion de la compétitivité, freine les investissements et, en fin de compte, entraîne une hausse de l'inflation et un ralentissement de la reprise économique, comme le montre le bilan approfondi relatif à la Hongrie dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

(30) Les marchés des capitaux sont sous-développés en Hongrie comme canaux de financement des jeunes pousses et des petites et moyennes entreprises hautement innovantes. En 2023, la capitalisation boursière s'élevait à 17,6 % du PIB (moyenne de l'UE: 68 %). Les mesures prises récemment, telles que les obligations à long terme exonérées d'impôt pour les investisseurs de détail et les incitations fiscales à l'investissement dans le logement, ont encore entravé le développement des marchés des capitaux.

(31) L'intensité de la R&D n'a augmenté que de manière marginale au cours de la dernière décennie et était encore nettement inférieure à la moyenne de l'UE en 2023 (1,4 % contre 2,2 % du PIB). Les dépenses publiques de R&D, y compris dans les universités, sont parmi les plus faibles de l'UE, ce qui freine l'excellence scientifique. La réorganisation en cours des instituts de recherche, ainsi que le manque de clarté des mécanismes d'évaluation interne, contribuent à créer des conditions de travail incertaines pour les chercheurs. Les bureaux de transfert de technologie ne sont pas encore suffisamment intégrés dans les milieux universitaires ni acceptés en leur sein, et les canaux dérivés ne sont pas encore bien développés. La coopération entre le monde universitaire et les entreprises se limite principalement aux entreprises ayant déjà des liens avec les universités. Seules quelques entreprises, principalement de grande taille, innovent et bénéficient des différentes subventions en raison de la lourde charge administrative et du manque de clarté occasionnel des règles d'éligibilité qui s'appliquent aux dépenses d'innovation.

(32) La Hongrie continue de dépendre fortement de la Russie pour les combustibles fossiles. En 2024, plus de 70 % du gaz naturel et plus de 80 % du pétrole brut consommés étaient d'origine russe. Les efforts déployés par la Hongrie pour s'affranchir de sa dépendance à l'égard de la Russie sont lents.

(33) La Hongrie octroie d'importantes subventions aux combustibles fossiles sans prévoir de suppression progressive avant 2030. En particulier, les subventions destinées aux combustibles fossiles qui ne s'attaquent ni de manière ciblée à la précarité énergétique ni à de véritables préoccupations de sécurité énergétique, empêchent l'électrification et ne sont pas cruciales pour la compétitivité industrielle pourraient être considérées comme des subventions à éliminer en priorité. En Hongrie, les subventions accordées aux combustibles fossiles, telles que le programme de réduction des coûts des services d'utilité publique, une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée pour le chauffage urbain au gaz naturel et des remboursements de droits d'accise pour l'utilisation agricole du diesel, sont économiquement inefficaces, perpétuent la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et n'encouragent pas l'électrification dans le secteur résidentiel. La réduction et la suppression progressive de ces subventions sont conformes aux engagements de l'UE et peuvent aider la Hongrie à maîtriser les dépenses publiques.

(34) En l'absence d'une plus grande souplesse du système, le déploiement rapide des énergies renouvelables ne réduit pas la dépendance à l'égard des importations d'électricité et a entraîné certains jours une volatilité extrême du prix de gros de l'électricité. Les consommateurs résidentiels n'ont qu'un accès limité à la tarification dynamique et le déploiement des compteurs intelligents est faible (moins de 10 %), ce qui nuit également à la souplesse du système. Un commerce transfrontière limité empêche la Hongrie d'exploiter pleinement les avantages du marché unique en dirigeant les flux d'électricité là où la demande est plus élevée. En outre, la faible concurrence sur le marché hongrois d'équilibrage entraîne des coûts plus élevés. Le prix de l'énergie pour les entreprises en Hongrie est l'un des plus élevés de l'UE. Les importations d'énergie ont diminué en 2024, mais restent substantielles et rendent le solde extérieur vulnérable aux hausses des prix de l'énergie. Ce défi a été signalé dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

(35) La Hongrie est de plus en plus touchée par les risques climatiques, comme en témoignent les sécheresses qu'elle a connues notamment en 2022, mais aussi en 2024, qui ont provoqué des pertes importantes dans le secteur agricole. La faiblesse des capacités administratives et l'insuffisance des infrastructures vertes compromettent la résilience globale de la Hongrie dans le domaine de l'eau, et en particulier sa capacité naturelle de rétention d'eau. Par ailleurs, la qualité de l'eau est mauvaise en raison de la pollution due à l'agriculture, à l'industrie et aux implantations humaines, puisque seulement 11,3 % des eaux de surface présentent un bon état écologique (moyenne de l'UE: 37,3 %). Les progrès de la Hongrie dans l'adoption de l'économie circulaire sont lents, l'accent n'étant pas suffisamment mis sur la réutilisation, la réparation et le recyclage. Selon les données de 2023, la productivité des ressources de la Hongrie, qui s'élève à 1,33 EUR/kg, et le taux d'utilisation circulaire des matières, de 5,9 %, sont nettement inférieurs à la moyenne de l'UE (2,74 EUR/kg et 11,8 %) et aucune convergence ne peut être observée. L'affectation de ressources limitées et l'insuffisance des capacités de traitement dans le secteur de la gestion des déchets ont entraîné des taux de recyclage relativement faibles et une dépendance excessive à l'égard de la mise en décharge.

(36) La compétitivité et le potentiel d'innovation de la Hongrie sont limités par la faiblesse des compétences de base des étudiants défavorisés et des étudiants de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), par le taux très bas de diplômés de l'enseignement supérieur, ainsi que par les limites du perfectionnement et de la reconversion

professionnels des groupes vulnérables. Du fait des fortes inégalités en matière d'éducation, qui touchent particulièrement les Roms, un élève défavorisé sur deux n'acquiert que de faibles compétences de base. L'enquête PISA de 2022 révèle en Hongrie l'un des écarts les plus importants de l'UE entre les programmes généraux et professionnels en ce qui concerne les notes moyennes en mathématiques, en grande partie en raison des disparités socio-économiques. La fréquentation des établissements d'EFP augmente, mais le système reste insuffisamment perméable ([23]) et les programmes d'EFP triennaux, avec leur contenu éducatif général réduit, n'offrent pas un accès direct à des parcours scolaires conduisant à des niveaux de qualification plus élevés. La pénurie d'enseignants est une préoccupation pressante dans le contexte du vieillissement de la main-d'œuvre, notamment dans les régions les plus défavorisées et en zone rurale. En 2024, la Hongrie a entamé la mise en œuvre d'une réforme majeure des salaires des enseignants, cofinancée par le FSE+. Une plus grande autonomie des enseignants et un système d'évaluation des enseignants récompensant les approches pédagogiques innovantes et inclusives pourraient par ailleurs contribuer à attirer des candidats hautement qualifiés et à retenir les jeunes enseignants dans la profession. Malgré une demande croissante de main-d'œuvre hautement qualifiée, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur reste l'une des plus faibles de l'UE. Cette situation s'accompagne d'une faible proportion de diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques, ce qui réduit encore la capacité de la Hongrie à attirer des investissements dans les secteurs de haute technologie.

(37) Le taux d'emploi moyen est élevé, mais certains groupes défavorisés, tels que les personnes ayant un faible niveau d'instruction, les personnes handicapées et les Roms, font toujours face à des obstacles pour accéder aux possibilités de perfectionnement et de reconversion professionnels et obtenir un emploi stable. Il s'agit là d'une réserve inexploitée de travailleurs, alors même que la Hongrie dépend également de travailleurs étrangers. Il existe encore une marge de progression pour ce qui est de la mise à disposition de possibilités efficaces de reconversion et de perfectionnement professionnels et de services adéquats d'accompagnement personnalisé en faveur des groupes défavorisés, notamment pour le développement de compétences transversales, le soutien psychologique et en matière de santé, ainsi que l'assistance à la recherche d'un emploi. La récente modification du cadre juridique relatif aux politiques actives du marché du travail offre davantage de possibilités de promotion de l'offre de formation, et il est possible d'améliorer encore les capacités des services publics de l'emploi à cet égard. La durée moyenne du chômage est supérieure à 12 mois. Le versement limité à trois mois des indemnités de chômage réduit le temps disponible pour la recherche d'un emploi approprié ou de possibilités de perfectionnement professionnel adéquates et accroît les risques d'emplois de mauvaise qualité, de chômage de longue durée et de pauvreté.

(38) Le dialogue social entre les employeurs et les syndicats reste faible, en particulier dans le secteur public. Bien que le forum tripartite du secteur privé ait été doté d'un cadre juridique pour les négociations sur le salaire minimal en 2024, les grandes politiques économiques proposées en 2024 et 2025 ont été adoptées sans consultation des employeurs et des syndicats concernés. Les droits des travailleurs dans le secteur public se sont progressivement érodés. Pour certains salariés du secteur public, un statut professionnel distinct a été créé, ce qui affaiblit leur capacité à défendre collectivement leurs intérêts.

(39) L'exclusion sociale et la pauvreté sont en augmentation, en particulier chez les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les inégalités de richesse ont considérablement augmenté et figurent parmi les plus élevées de l'UE. Le système fiscal favorise les ménages à revenus élevés, la plupart des aides sociales étant fournies sous la forme de crédits d'impôt. L'adéquation du revenu minimal, notamment des indemnités de chômage (FHT), est l'une des plus faibles de l'UE. L'effet des prestations sociales a encore diminué en 2023 en ce qui concerne la réduction de la pauvreté (en particulier chez les enfants) et est resté faible en ce qui concerne la réduction des inégalités de revenus. Un programme financé par l'UE en faveur du logement, des services sociaux et de l'éducation dans les 300 municipalités les plus défavorisées constitue une avancée majeure, mais des mesures plus ciblées sont nécessaires pour améliorer l'accès aux services sociaux et de base classiques. La répartition géographique inégale des médecins constitue un obstacle fondamental à l'accès aux soins dans les régions périphériques du pays. Les mesures visant à remédier aux faibles dépenses de santé et aux pénuries persistantes de professionnels de la santé restent limitées. L'espérance de vie à la naissance est l'une des plus faibles de l'UE. La résolution de ces problèmes permettrait également de soutenir la convergence sociale ascendante, conformément à la deuxième phase d'analyse par pays réalisée par les services de la Commission, fondée sur le cadre de convergence sociale ([24]).

(40) Les coûts du logement ont une incidence négative sur le niveau de vie, en particulier pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les prix de l'immobilier ont augmenté de 230 % entre 2010 et 2024. Le parc de logements sociaux est modeste et en baisse, et les ménages à faibles revenus ont un accès limité à l'aide au logement en l'absence d'un soutien public clair et plus ciblé au titre de la politique du logement. Des subventions au logement généreuses et non ciblées et des restrictions à l'offre de logements ont contribué à la hausse des prix de l'immobilier.

([23]) Transition horizontale et verticale fluide des apprenants dans l'ensemble du système d'éducation et de formation.
([24]) SWD(2025) 95 – Second-stage country analysis on social convergence in line with the Social Convergence Framework (SCF) (Deuxième phase d'analyse par pays sur la convergence sociale conformément au cadre de convergence sociale), 2025.

(41) Les recommandations formulées en vertu de l'article 6 du règlement (UE) nº 1176/2011 à la lumière du bilan approfondi réalisé par la Commission et de ses conclusions quant à l'existence de déséquilibres correspondent aux recommandations 1, 2, 3, 4 et 6. Les mesures visées dans les recommandations 1, 2, 4 et 6 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées aux besoins en matière de financement public et extérieur. Les mesures visées dans la recommandation 3 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées à la compétitivité des coûts et aux pressions sur les prix,

RECOMMANDE que la Hongrie s'attache, en 2025 et 2026:

1. à renforcer les dépenses globales et l'état de préparation en matière de défense et de sécurité tout en veillant à la soutenabilité de la dette, conformément aux conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025; à respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 18 février 2025, en vue de mettre un terme à la situation de déficit excessif tout en faisant usage de la clause dérogatoire nationale tolérant des dépenses de défense plus élevées; à supprimer progressivement les mesures d'urgence de soutien à l'énergie; à parvenir à une coordination efficace et à une délimitation claire des politiques macroéconomiques afin d'assurer la viabilité budgétaire et extérieure; à supprimer progressivement les plafonnements encore en place des prix et des taux d'intérêt, ainsi que les mesures équivalentes, pour réduire les effets de distorsion et faciliter la transmission sans heurts de la politique monétaire; à renforcer le cadre budgétaire à moyen terme, à faire correspondre l'élaboration des budgets annuels avec l'exercice budgétaire et à limiter la marge d'appréciation dans l'exécution des budgets annuels; à améliorer la soutenabilité à long terme du système de retraite tout en préservant son adéquation, notamment en luttant contre les inégalités de revenus;

2. compte tenu des délais applicables pour l'achèvement en temps utile des réformes et des investissements au titre du règlement (UE) 2021/241, à accélérer d'urgence la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU, en mettant rapidement en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE; à accélérer la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion [(FEDER, FTJ, FSE+, FC)], en s'appuyant, le cas échéant, sur les possibilités offertes par l'examen à mi-parcours; à tirer le meilleur parti des instruments de l'UE, notamment des possibilités offertes par le programme InvestEU et la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe», afin d'améliorer la compétitivité.

3. à améliorer le cadre réglementaire et la concurrence sur les marchés des produits et dans le secteur des services, en particulier dans le commerce de détail, en évitant les interventions administratives arbitraires, les législations sur mesure procurant un avantage ou un désavantage indu à certaines entreprises et les transactions soutenues par l'État susceptibles de provoquer une distorsion du marché, et en réduisant le recours aux mesures d'urgence à ce qui est strictement nécessaire, conformément aux principes du marché unique et de l'état de droit; à stimuler le développement des marchés des capitaux en augmentant les incitations fiscales et réglementaires; à renforcer le cadre d'innovation pour le secteur public et les entreprises en améliorant la prévisibilité des dépenses publiques de R&D et en ciblant mieux les mesures existantes sur les PME;

4. à accélérer la diversification de l'approvisionnement en combustibles fossiles afin de réduire progressivement la dépendance à l'égard des sources russes et à prendre des mesures concrètes pour supprimer progressivement les subventions en faveur des combustibles fossiles, en particulier celles liées aux droits d'accise sur le diesel et celles qui entravent l'électrification dans le secteur résidentiel; à améliorer la flexibilité et la concurrence dans le secteur de l'électricité, en renforçant le marché d'équilibrage et en stimulant le commerce transfrontière d'électricité; à améliorer la résilience dans le domaine de l'eau par la rétention naturelle de l'eau et le renforcement des capacités administratives, et à améliorer la circularité, notamment en renforçant les capacités de traitement des déchets;

5. à améliorer les résultats scolaires et la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, et à accroître la participation des groupes défavorisés, en particulier des Roms, à un enseignement général de qualité en renforçant encore l'attrait de la profession d'enseignant et la proportion d'élèves obtenant un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire donnant accès à l'enseignement supérieur;

6. à accroître l'accès à des mesures actives du marché du travail efficaces, en particulier aux possibilités de perfectionnement et de reconversion professionnels pour les groupes les plus défavorisés, et à garantir un dialogue social efficace; à améliorer l'adéquation de l'aide sociale et des indemnités de chômage et à garantir l'accès de tous aux services essentiels; à cibler les mesures de soutien dans le secteur du logement sur les ménages à faibles revenus et à accroître l'offre de logements, y compris en matière de logements sociaux.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 2025.

Par le Conseil

La présidente

S. LOSE